



Séparation surendette et garde d'enfant

Par kinny

Bonsoir

J'aimerais avoir un conseil pour savoir comment gérer financièrement ma séparation.

En février 2018, mon ex compagne a décidé de quitter la région lyonnaise (Ou nous étions tous les 2 en CDI) pour un meilleur salaire (chez son ancien employeur) dans les Bouches du Rhône.

Je suis donc resté seul avec mes 2 enfants dans la région lyonnaise. (Je précise que notre couple battait déjà de l'aile).

Pour le bien être de mes enfants et afin de laisser une autre chance à notre couple j'ai quitté mon emploi (avec rupture de contrat conventionnelle). Je suis donc venu rejoindre la mère de mes enfants le 30 avril 2018. Malheureusement rien n'y a changé car nous sommes aujourd'hui séparés, (10 juin 2016) nous étions en union libre non pacsé

Je souhaite obtenir des renseignements concernant la possibilité d'une garde alternée sachant que je suis au chômage tout en vivant chez mes parents avec mes enfants (ARE environ 1300 ? par mois) et que mon ex conjointe a un emploi mais n'a pas les capacités physiques ni financières de les accueillir. En effet elle travaille dans la restauration (en coupé de 11h à 15h le midi et de 18h jusqu'à des heures tardives. (1600 euros par mois) et est hébergé chez une amie. Afin de pouvoir accueillir nos enfants elle recherche un logement social mais de grosses dettes, sur son compte personnel, l'empêche de prendre un appartement avec les frais qui y sont associés (Caution, assurance, EDF, et baby-sitting) qui ne feraient qu'alourdir son incapacité à régler la moitié des crédits (Contracté à deux) (elle doit mettre chaque mois 1300 euros sur le compte joint)

De plus lors de notre vie en commun ses dettes personnelles l'ont empêché d'alimenter le compte joint (avec la somme précédemment cités) sur lequel nous avons des charges en commun (charge de copropriété notamment) ainsi que des crédits contractés à deux. J'ai donc dû alimenter avec mon épargne personnelle (prime d'intéressement, contrat prévoyance pour mes enfants, divers prêt conso à mon nom) notre compte joint. 20 000 ? au total (sans reconnaissance de dette). Ai-je un espoir de revoir cet argent par une procédure quelconque.

Enfin ces mêmes crédits nous engagent encore après notre séparation. Puis-je obtenir d'un juge la division du capital restant dû avec remboursement si je devais continuer à rembourser sa part.

Cette garde alternée est d'un commun accord. Un juge peut-il s'y opposer en fonction des restrictions précédemment citées.

J'ai également l'inquiétude de savoir quelle décision de monter un dossier de surendettement et qui par clause de solidarité m'obligera à rembourser les créances communes

Pouvez-vous m'aider ?

Merci de votre aide